

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le sept février deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU et Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

EXCUSÉS : Madame Léa GUILLET ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT ayant donné pouvoir à Madame Valérie VÉRON, Madame Laëtitia NYS ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire et Monsieur Thierry VANDAELE

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Madame Louise MOREAU, Monsieur Jean-Charles OLIVE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sonia ESNAULT

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	22
Votants	25

DCM n°022/2024 – 7.1.6

Tarifs communaux 2024 - concessions de cimetière - tarifs complémentaires applicables au 1^{er} mars 2024

Rapporteur : Madame GILLOT

Par délibération numéro 056/2023 en date du 28 mars 2023, il a été voté des tarifs pour les concessions funéraires adulte avec caveau deux et trois places. Il n'a pas été prévu de tarif pour les concessions funéraires adulte avec un caveau une place alors qu'il a été posé des caveaux une place dans les cimetières communaux par le marbrier dans le cadre des reprises de concessions.

Le prix facturé actuellement par le marbrier à la commune pour la reprise d'une concession avec pose d'un caveau une place est de 900,00 euros. Il est proposé d'ajouter ce prix aux tarifs des concessions nues correspondantes.

Monsieur VALLÉE s'étonne de la faible différence de prix entre une concession pour quinze ans et trente ans. Monsieur ÉVAIN répond que la différence de 100,00 euros est simplement le résultat de l'ajout du prix de la concession pour une durée de quinze ans et de trente ans au prix du caveau. Il ajoute que ces tarifs ont été oubliés lors du vote des tarifs applicables depuis le 1^{er} avril 2023.

Monsieur le Maire considère que la proposition de concession avec caveau rend service aux usagers.

Considérant que ce sujet a été présenté le 06 février 2024 aux membres du bureau municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ARRÊTE** comme suit les tarifs, à compter du 1^{er} mars 2024, pour les concessions de cimetière adulte avec un caveau une place :

Cimetières communaux	Tarifs à compter du 1 ^{er} mars 2024
Concession funéraire adulte avec caveau une place - 15 années (2m ²)	1 100,00 euros
Concession funéraire adulte avec caveau une place - 30 années (2m ²)	1 200,00 euros

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 21 février 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Sonia ESNAULT**



Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
ID : 044-200078079-20240213-DCM_022_2024-DE